

**Objet**

Décision **mise en suspens sous réserve** de la transmission des :  
- règlement des études indiquant notamment : une semestrialisation, les modalités de rédaction et d'évaluation du mémoire de fin d'études, les modalités relatives à la mobilité internationale, conformes au R&O ;  
- le livret d'apprentissage.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par ESIEE IT – CCI Paris Île-de-France Éducation ;
- Vu la note de synthèse établie par Farida MAZARI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 octobre 2025 ;

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :**

Prise d'acte **avec réserves** pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2025/07.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 octobre 2025.

La présidente,  
Claire PEYRATOUT

